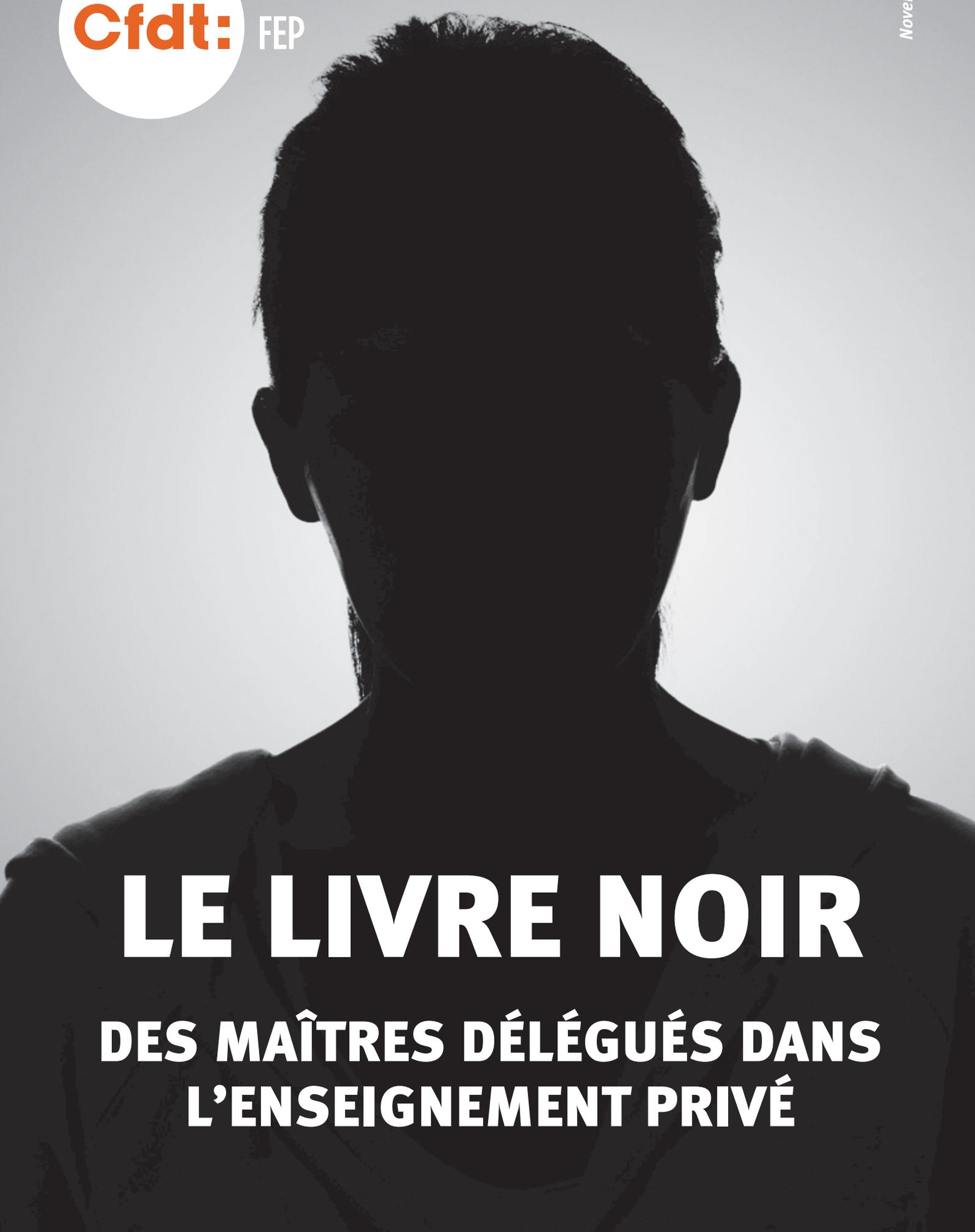




FEP

Novembre 2017



LE LIVRE NOIR

**DES MAÎTRES DÉLÉGUÉS DANS
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**



«Maître délégué, ce n'est pas un métier !»

Fédération Formation et Enseignement Privés (FEP-CFDT)
47 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19
01 56 54 41 70 fep@fep.cfdt.fr <https://fep.cfdt.fr>





Objet : situation des maîtres délégués
de l'enseignement privé

Paris, le 10 novembre 2017

Monsieur JM BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale

110, rue de Grenelle

75357 PARIS 07 SP

Monsieur le ministre,

Nous restons dans l'attente de la troisième réunion promise du groupe de travail sur la gestion des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat, réunion qui doit porter sur les propositions d'évolutions des méthodes de gestion.

Une meilleure gestion est nécessaire mais cette mesure resterait insuffisante au regard du nombre de maîtres délégués dans l'enseignement privé. Il est scandaleux : 22 % dans le second degré, 14 % dans le premier degré, soit un taux cumulé dépassant 18 % pour l'ensemble des secteurs. À titre de comparaison avec le public, ce taux est quatre fois plus important.

Scandaleuse également, la situation de beaucoup de maîtres délégués, les témoignages fournis le prouvent.

Leur rémunération est indécente puisqu'ils continuent à être rémunérés, pour le second degré, sur la grille des maîtres auxiliaires alors que dans le public, cette grille a été abandonnée dans les années 1996/1997. Pour le premier degré, les maîtres délégués du privé ont désormais accès à cette grille mais seulement depuis la rentrée scolaire 2015.

À cela s'ajoutent des retards conséquents dans le paiement de la rémunération, ce qui les oblige à demander chaque année des avances, et une rémunération qui n'englobe pas les vacances scolaires au mépris des textes.

Leur charge de travail est très, trop même, importante, voire inhumaine. Les maîtres délégués doivent faire preuve d'une flexibilité à toute épreuve. Les disciplines et les niveaux d'enseignement peuvent être communiqués la veille de la rentrée scolaire. Ils doivent pouvoir être aptes en peu de temps à enseigner dans les trois cycles de primaire et, pour le second degré, en collège, et/ou en lycée, et/ou en post bac, préparer des cours, des AP. Cela, sans compter des autres missions que les maîtres délégués sont obligés d'accepter : être professeur principal, organiser des voyages, etc.

Ils manquent d'accompagnement et d'aide. Les maîtres délégués doivent pouvoir s'adapter rapidement aux procédures applicables dans les établissements, aux différents matériels, aux méthodes de communication. Ils doivent savoir gérer des classes parfois difficiles, s'informer des référentiels,

Suite au verso



des conditions d'examen, etc. Aucune formation ni accompagnement pendant la durée de leur contrat n'est obligatoire.

Ils rencontrent des difficultés pour sortir de la précarité, quand ils en sortent. Quand les concours sont ouverts, ce qui n'est pas toujours le cas en fonction des matières, les maîtres délégués ne sont pas en mesure de préparer les concours dans de bonnes conditions. Aucune formation ne leur est proposée, ils manquent de temps pour se préparer (changement d'emploi du temps, de classe, d'une année sur l'autre) sans compter le coût important pour se rendre aux oraux.

La gestion de leur situation est plus que chaotique. Les maîtres délégués peuvent travailler plusieurs mois sans signer de contrat. Ils doivent souvent insister pour qu'un contrat leur soit remis dans un « délai raisonnable ». Certains ont l'impression d'être « jetés » sans raison, avec mépris et en dehors de toute règle. Ils n'ont aucune garantie d'être réembauchés, même sur des heures restées vacantes, même avec un CDI.

Aussi, si notre organisation revendique l'alignement de la rémunération (Indiciaire et taux de rémunération des heures supplémentaires) sur celles applicables aux enseignants contractuels du public, elle affirme néanmoins que l'entrée privilégiée dans le métier doit rester le concours. En effet, la précarité ne doit pas devenir une voie d'accès aux emplois d'enseignants des établissements privés sous contrat.

Il est donc nécessaire de réduire drastiquement le nombre de maîtres délégués dans l'enseignement privé, nombre qui ne cesse de croître malgré une hausse sensible des postes mis en concours (internes et réservés).

Cela suppose par conséquent :

- Une augmentation des postes mis en concours (externes, internes et réservés).
- Un plan de résorption de l'emploi précaire dans l'enseignement privé par la possibilité de contractualisation par liste d'aptitude.
- La création d'un « corps » de titulaires remplaçants.
- Une politique de gestion des ressources humaines dont l'objectif doit être la réduction drastique du nombre de délégués, l'accompagnement des maîtres, la lutte contre la précarité.
- Une meilleure gestion du TRM et du mouvement des maîtres.
- La mise en place d'un « Comité Technique » académique pour l'enseignement privé permettrait un dialogue social de qualité.
- L'offre systématique d'une formation et d'un accompagnement pendant la durée du contrat pour faciliter leur intégration dans les fonctions occupées et pour présenter les concours dans de bonnes conditions.
- Le droit au renouvellement du contrat et surtout celui d'obtenir les motifs de non renouvellement éventuel.
- La possibilité, légale mais non respectée par certaines autorités administratives, d'être recruté par plusieurs autorités académiques.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier et vous prions de recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Bruno Lamour
Secrétaire général



Recueil de témoignages

Je suis maître auxiliaire, “ suppléante ” comme on dit communément !

En six années, j'ai été dans cinq écoles, j'ai eu la chance d'avoir un temps plein dans une classe sur une année. Le reste du temps j'ai partagé mes années scolaires entre plusieurs classes et parfois même plusieurs écoles.

Être suppléant, cela a quelques avantages, cela permet de se former aux côtés de différents enseignants et de prendre ce qui est bon dans chaque école. Mais c'est également source de désagréments car c'est être placé le jour de la pré-rentrée ou parfois même après la rentrée. C'est passer des étés “ *la boule au ventre* ” sans savoir comment on pourra s'organiser à la rentrée suivante, sans pouvoir préparer sa classe ou la ranger. Être suppléant, c'est également s'investir beaucoup car il faut s'adapter chaque année à une école, aux titulaires, à un niveau de classe (voire plusieurs !).

On reste néanmoins “ *le remplaçant* ” malgré une même charge de travail que les enseignants titulaires et les mêmes responsabilités, mais avec un salaire nettement inférieur ! Quand j'ai commencé 1080 euros par mois. Maintenant, je touche 1286 euros. Sans l'*Isae*, mon salaire serait de mille cent quatre-vingt-six euros... sur lequel je finance une partie des fournitures et des guides pédagogiques pour ma classe. C'est un salaire dérisoire pour la quantité de travail que cela demande (classe, réunions, rencontres avec les parents, rendez-vous téléphoniques, corrections, préparations, mises à jour pédagogiques). Je passe mes soirées, mes week-ends, et la majorité de mes vacances à travailler... pour ce salaire.

Depuis plusieurs années je passe le concours mais il faut se rendre à l'évidence. Soit on prépare le concours, soit on prépare sa classe sérieusement. Concilier les deux est impossible. J'ai la responsabilité de mes élèves et de leurs apprentissages. Je ne peux pas me permettre de leur donner moins pour optimiser mes chances de succès au concours, cela ne serait pas juste.

Les parents sont donc ravis, mes directrices ont toujours souhaité me garder, mes collègues aiment travailler avec moi. Je pense me donner beaucoup pour ce travail... et j'aimerais que ce travail soit reconnu. J'ai la sensation de subir, de m'épuiser à la tâche, de devoir toujours en faire plus pour que mon travail soit reconnu. Chaque fin d'année scolaire je me dis que c'est la dernière année, que je ne peux pas continuer ainsi à donner autant de temps et de ma personne pour ce salaire de misère. Je suis une roue... la dernière du carrosse de l'Éducation nationale.

Je suis déçue... On me fait assez confiance pour me laisser la responsabilité des élèves chaque jour mais pas pour me titulariser. La titularisation des suppléants après un certain nombre d'années, et après des visites de professionnels en classe pour nous superviser, devrait être possible.

Mon expérience professionnelle dans l'enseignement privé est très atypique !

Après onze années de suppléances, j'ai été remerciée et conviée à repasser ma licence si je voulais continuer à enseigner. On m'a refusé une équivalence sur le terrain. J'attendais mon deuxième enfant et donc je n'ai pu la repasser qu'après sa naissance.

Ma licence une fois validée, j'ai repris les remplacements et ce n'est qu'en septembre 2013 qu'on m'a offert un contrat définitif, à cinq ans de ma retraite.

Durant toutes ces années, quand je ne travaillais pas, je recevais une indemnité du rectorat appelée indemnité chômage qui compte pour les trimestres retraite mais je ne cotisais pas. Je vais avoir une retraite dérisoire.

Autrefois, les suppléants n'avaient pas droit aux formations gratuites comme les enseignants. S'ils voulaient se former, tout était à leur charge. Dans certains établissements, on leur faisait faire également « *tout et n'importe quoi* » car ils savaient qu'ils ne pouvaient pas refuser. Dans le cas contraire, on ne nous rappelait pas.

Heureusement grâce aux syndicats, entre autres, les choses ont changé.

Comment garder la passion et la motivation sans espoir d'évolution

J'ai exercé mon métier de professeur des écoles suppléant avec passion et motivation ! On dit parfois que c'est le plus beau métier du monde, et malgré les difficultés, je l'ai toujours sincèrement pensé. Mais le système est hypocrite. En effet, nous n'avons pas le concours donc logiquement nous sommes inaptes à gérer une classe. Sauf que l'enseignement privé ne peut pas fonctionner sans eux.

Il faut dire que c'est le « *jackpot* » : des suppléants formés (on exige un master, soit bac + 5) payés une misère, et en supposant qu'ils soient payés en temps et en heure ! Qui accepterait ailleurs que dans l'enseignement d'être payé cinquante euros pour un mois puis d'obtenir un acompte de cinquante euros une semaine plus tard avant d'être finalement régularisé un ou deux mois après ? C'est pourtant « *monnaie courante* » chez les suppléants qui n'ont que de courts remplacements ou qui sont sur des arrêts maladies qui se prolongent. La pénurie de suppléants dont on commence à entendre parler ne me surprend par conséquent pas du tout.

De plus, ce très beau métier n'est pas accessible à tout le monde car dans ce pays on ne reconnaît pas les compétences, uniquement la capacité à se « *vendre* » devant un jury. Après chaque remplacement, le directeur remplissait une fiche d'évaluation. Mais pourquoi remplir ce document puisqu'on n'en tient pas compte ? Mes bilans ont toujours été très positifs, et pourtant je n'en ai pas vu le bénéfice...

Je me suis lassé à faire le même travail qu'un titulaire pour n'avoir aucune sécurité d'emploi et aucune reconnaissance de l'institution. Et que surtout on ne me réponde plus ce que j'ai maintes et maintes fois entendu : « *On ne vous demande pas le même niveau d'exigence que des titulaires* ». Étais-je donc autorisé à écrire aux parents que je ne pouvais malheureusement pas les recevoir pour un rendez-vous n'étant que suppléant ? À ne pas participer aux projets de l'école et ne pas assister aux concertations ?

J'évoquerais encore la situation de certains étudiants qui, après plusieurs années de suppléances, ont décidé de se former en passant le master « *éducation aux métiers de l'enseignement* » et qui n'ont eu aucune reprise d'ancienneté après l'obtention de leur diplôme.

Où est la place de l'humain dans tout cela ?

« *Cerise sur le gâteau* », en recherchant des informations pour ma reconversion, j'ai découvert que je n'avais pas le droit aux indemnités chômage si je ne reprenais pas de formation qualifiante.

Sortir de la précarité : le parcours du combattant

Au cours de ma scolarité au lycée, j'ai choisi le beau métier d'enseignant, pensant naïvement me préparer à un avenir intéressant.

Aujourd'hui, j'aime mon travail, j'aime ce que je fais avec mes élèves en tant que maître auxiliaire en histoire/géographie mais que de difficultés auxquelles faire face ! Mon premier réflexe a été de présenter les concours. Il faut déjà maîtriser le chapitre des inscriptions et rassembler des pièces, beaucoup de pièces. C'est un "parcours du combattant", y compris sur les contenus. À l'oral, pas une seule question de pédagogie. Pour le concours externe, la préparation est difficile tout en travaillant.

Il faut à un moment se décider à enseigner sans concours. Les débuts sont difficiles. Petit florilège de propos entendus : " Vous manquez d'expérience ! - Vous n'avez jamais eu de collège/de lycée/d'élèves difficiles ? - Vous refusez le poste ? Vous ne voulez pas faire cinquante-cinq kilomètres pour sept heures d'enseignement ? - Vous savez que vous pouvez être radié des listes ? - On vous prendra peut-être mais on connaît déjà un autre remplaçant qui termine une mission ailleurs, donc on vous fait un contrat de quinze jours en attendant - On vous prend parce qu'on n'a pas déclaré le poste. On voulait éviter un de vos collègues. Vous êtes intéressé ? - On va couper le poste en deux et donner certaines heures en HSE à d'autres profs qui travaillent ici. Vous aurez la deuxième partie. Donc, vous viendrez faire une heure le lundi de onze à midi, deux heures le mercredi..." - Bon, vous êtes pris. Mais à la condition que vous acceptiez d'être prof principal/faire tel atelier/de l'AP/organiser telle sortie... Cela, sans oublier les établissements qui font un contrat jusqu'aux vacances, sans les englober pour éviter de les payer. Quel monde... étrange dans un état de droit.

À la fin du mois, surprise, pas de paye ! L'an dernier, toutes les heures de prépa lfsi ont commencé à être payées en janvier, cinq mois de retard donc. Cette année, j'ai eu le malheur de changer de département. Mais « vivre d'amour et d'eau fraîche », cela ne marche pas. Je savais que je ne deviendrais jamais riche en devenant « prof ». Ce n'est donc pas ma motivation mais il y a quand même un problème entre notre grille des salaires et le niveau master exigé. J'ai appris récemment qu'il y avait en plus un écart considérable entre le public et le privé, où nous sommes encore plus mal payés.

Le plus pénible, c'est de sentir que tout le monde s'en moque, le chef d'établissement, le rectorat... et de faire face au mépris affiché : Vous n'êtes pas en perte d'heures, ce sont les vrais profs qui en perdent. Mais quand on a besoin de nous, on sait nous faire corriger les examens nationaux, participer aux journées Portes Ouvertes pour assurer la promotion de l'établissement, participer aux journées pédagogiques... comme de vrais titulaires.

La formation est également un énorme problème. Il y en a peu et pas question de la suivre sur temps de travail. Régulièrement, on me dit de passer les concours. Mais les places sont chères et sans rapport avec les pratiques réelles du métier. Pourquoi avoir supprimé la titularisation par inspection ? Il faudrait poser la question aux élèves, aux parents et aux collègues mais à titre personnel, j'ai plutôt de bons retours de mon travail. J'aurais plus de chance dans cette configuration. Depuis déjà quelque temps, je me demande si je vais continuer. J'adore faire cours mais je ne suis pas une « bête à concours ». Le temps passe, peut-être faudrait-il que je fasse autre chose ? Et je doute, vu le contexte budgétaire, que cela s'améliore...

Je ne demande pas la lune, juste de quoi vivre décemment

Vivre auprès des élèves, et donc être au plus près de la vie, me comble de bonheur ! Chaque fois qu'un apprentissage a lieu, chaque fois qu'un élève m'accorde sa confiance, chaque fois qu'il m'appelle " *maître* " avec un profond respect accompagné d'une grande affection, chaque fois qu'il progresse, chaque fois qu'il s'épanouit, cela me touche.

Mais ce bonheur se paye cher. Lorsqu'on est suppléant, on a un double travail : la préparation au concours et celle de la classe. Ce travail est d'autant plus difficile si on a plusieurs niveaux de classe et ce, pour avoir un temps plein payé 1500 euros bruts par mois (1300 euros nets pour un bac + 5 !). Et il est vital d'avoir un temps plein lorsqu'on est suppléant, sinon il est impossible de s'assumer financièrement.

Si je fais ce travail, c'est parce qu'il a une finalité sociale, celle de préparer les jeunes à devenir les citoyens de demain. C'est cela qui me fait tenir, malgré les difficultés et les injustices que présente le métier. Ceux qui ne le connaissent pas se le représentent faussement. La réalité, c'est un maigre salaire, une non reconnaissance institutionnelle, des charges de travail qui augmentent, des programmes qui changent sans cesse...

Si monsieur le ministre, vous vous demandez pourquoi vous manquez d'enseignants, j'ai une solution à vous proposer. Engagez ceux qui ont envie de faire ce métier, formez-les correctement et surtout, revoyez les salaires à la hausse. Je ne " *demande pas la lune* ", juste de quoi vivre décemment : manger, se vêtir ailleurs que dans les enseignes bon marché, pouvoir me déplacer et avoir les moyens d'accès à la culture.

Être suppléant, c'est en plus avoir toutes les contraintes des enseignants mais en étant en CDD. En fin d'année, en cas d'échec au concours (qui n'est pas fait pour recruter de bons enseignants), on ignore si on aura une place l'année d'après. Si ce n'est pas le cas, il devient très difficile de retrouver du travail car le master MEEF ne permet pas de développer des compétences utiles à une entreprise commerciale. On se retrouve alors à faire ce qu'on n'aime pas, loin de la vie, loin des enfants.

Chaque été, dans l'incertitude et la menace du chômage

Je suis maître délégué depuis quatre ans. J'interviens principalement en post-bac ! Au niveau salaire, nous avons d'énormes difficultés à obtenir la rémunération de nos heures. Il y a un décalage d'un à deux mois, surtout placé sur un remplacement maladie, reconduit de mois à mois. De plus, en début d'année scolaire, nous sommes obligés de demander des avances sur salaire, limitées à 500 euros, puis 1000 ensuite. Les salaires sont ensuite régularisés (en partie) le troisième mois. On a ainsi l'impression de débiter une carrière tous les ans.

Au niveau de la charge de travail, les heures octroyées sont les heures que l'établissement ne peut pas ventiler à ses enseignants ou matières non enseignées. Donc les classes sont difficiles ou surchargées. De plus, on nous donne tardivement les heures à effectuer donc c'est un très gros volume de travail à prévoir sur les premiers mois. Cette année, j'ai deux heures de droit en BTS CG première année, quatre heures d'atelier professionnel (heureusement que ma collègue m'aide bien), trois heures de fiscalité BTS CG deuxième année et trois heures de système d'information BTS CG deuxième année.

On peut aussi vous désigner professeur référent parce que personne ne veut assumer cette fonction. Et en fin d'année scolaire, vous avez toutes les corrections et oraux dans toutes les matières. Les mois de mai et juin, voire juillet, sont très surchargés, surtout si on a cinq ou six étudiants à suivre en stage. On ne peut rien refuser, sinon nous sommes pénalisés.

Concernant la reconduction des heures d'une année sur l'autre, c'est un vrai calvaire. Ne pouvant se positionner que sur les heures restantes à fin juin, il n'y a plus guère de choix, et quelques fois, les heures annoncées sont déjà promises à un enseignant ou à un maître délégué. Et même quand les heures sont attribuées en fin d'année, on n'a jamais la confirmation par le rectorat. C'est l'incertitude tout l'été avec une possibilité de se retrouver au chômage en fin de compte. J'ai vraiment eu peur cette année d'avoir aucune heure à effectuer.

Au niveau des concours, je suis très déçue. Je l'ai passé trois fois. J'ai eu des notes correctes la dernière fois mais cela n'a pas suffi. Je me suis inscrite en interne et en externe cette année. Mais je crois qu'au final, je ne me présenterai pas. C'est bien dommage, c'est une profession qui m'intéresse et m'apporte beaucoup humainement. La relation avec les étudiants ou adolescents n'est certes pas facile mais elle peut être très enrichissante. J'ai bien sûr eu quelques soucis pour gérer des étudiants pénibles ou "*limite*" mais j'ai su en tirer une expérience qui commence à m'être très utile dans l'approche des séances pédagogiques ou pour gérer certains conflits. Ma nouvelle fonction de professeur référent m'apporte aussi beaucoup en ce sens.

Enseignant suppléant, c'est exercer dans tous les cycles, tous les niveaux, de la petite section au CM2 en passant par une *Ulis*, d'une classe à simple niveau à une classe à multi-niveaux !

Il doit donc s'adapter à toutes les situations et ce, rapidement et efficacement. On peut être appelé un matin pour aller effectuer immédiatement une suppléance. J'ai vécu tous ces cas de figures.

Durant chaque remplacement, j'ai fait mon maximum pour m'adapter au plus vite, toujours dans le but de ne pas perturber les élèves. C'est donc avec amertume que je recevais mon salaire, parfois avec retard ou parfois encore une simple avance de 400 cents euros. Chaque fin de mois, je devais anticiper afin de ne pas mettre ma famille dans l'inconfort. Cependant, je répondais aux mêmes exigences qu'un enseignant titulaire : participation aux concertations, APC, surveillances... Je me suis beaucoup interrogée. Méritais-je une rémunération proche du *Smic* pour un travail équivalent à celui des enseignants titulaires ? Un salaire irrégulier selon le type de remplacement (qui ne laisse d'ailleurs aucune possibilité de vérifier son dû) ? De devoir payer des impôts quand des salaires sont versés à $n + 1$? Et quand on est une femme, il ne fallait surtout pas bénéficier d'un congé pathologique car un arrêt de travail supérieur à quatre mois remettait « le compteur à 0 » interdisant ainsi d'être « *Cdisée* ».

Et puis, selon les écoles, le suppléant est plus ou moins bien accueilli et épaulé. Il peut donc se retrouver livré à lui-même, travaillant souvent chaque jour sans savoir ce qu'il percevra à la fin du mois. Il lui est donc très compliqué d'envisager l'avenir sereinement. Seule la passion du métier lui fait accepter de telles conditions de travail. À titre personnel, c'est exactement ce que j'ai senti durant la décennie de suppléances que j'ai effectuée.

... des petits contrats, l'incertitude d'être ou non prolongé et un bas salaire !

Je suis maître auxiliaire depuis six ans. Les premières années ont été une succession de petits contrats et des fois, les vacances scolaires, non comprises !

Sans compter que les contrats arrivent souvent longtemps après l'installation sur le poste... En outre, chacun sait que pour le calcul d'ancienneté, il faut éviter les temps non travaillés. J'avais la chance d'avoir le droit à pôle emploi en commençant mais il fallait attendre des fois trop longtemps la fameuse " *activité réduite* ", sésame sans lequel vous n'avez rien.

Je passe sur les petits soucis d'absence de SFT ou autres... La précarité de notre profession de remplaçant se traduit par des petits contrats, l'incertitude d'être ou non prolongé et un bas salaire.

Depuis deux ans, je vis le pire : non rémunération du premier mois de l'année, salaire versé sous forme d'un acompte en octobre, le reste en novembre. L'année dernière, le rectorat s'est défendu en me disant que je n'étais pas la seule... Cette année, une personne m'a conseillée de faire un courrier en indiquant que l'absence de paye était due au manque de personnel et qu'effectivement, il était impossible de me régler entièrement mon dû du mois de septembre sur celui d'octobre.

Au lieu de nous faire passer un concours pour entrer dans le métier, on ferait mieux de garder ceux qui ont tenu trois ans dans cette situation humiliante de maître auxiliaire... C'est quand même la preuve d'une motivation suprême !

En mai 2017, j'ai gagné mille quatre cent trente-cinq euros. Heureusement que certains directeurs, certains parents d'élèves et les élèves savent se montrer reconnaissants. Pourquoi se battre sinon ?

Merci de m'avoir proposé ce droit à l'expression, même si, du coup, j'ai quand même peur des conséquences. En espérant que vous saurez être mon défenseur en cas de besoin.

La suppléance de trop !

J'ai commencé les suppléances en septembre 2011, après un master enseignement et éducation. En septembre 2017, je suis donc arrivée à ma septième rentrée. J'aime travailler auprès des enfants. Je prends plaisir à préparer et mener des séances en école. Et encore plus, lorsque j'ai une stabilité pour plusieurs mois, le tout agrémenté d'une ambiance conviviale entre collègues.

Aujourd'hui, pour la première fois, je suis en arrêt de travail depuis les vacances de la Toussaint. J'ai subi un épuisement professionnel, limite « *burn-out* ». Comment en suis-je arrivée là ?

Je pense que c'est en m'investissant et en travaillant beaucoup, tout en devant m'adapter à une vingtaine d'écoles en six ans (nouveaux collègues, nouvelle organisation, nouveaux niveaux, nouveaux élèves...). Et je suis tombée sur la suppléance de « *trop* ».

Je suis arrivée en septembre dans une nouvelle école avec toute mon expérience mais ce nouveau remplacement m'a fait perdre mon équilibre et mon bien-être. Une classe pas évidente à gérer : vingt-sept élèves, double niveau (CP-CE1), une élève très difficile relevant d'Ulis (avec seulement trois heures d'AVS par semaine). À cela s'ajoute un rythme intense : quatre jours et demi de classe, des réunions hebdomadaires, le tout dans une école à l'ambiance lourde et pas très conviviale. Donc, pour tenir ce rythme « *de base* » en ajoutant la préparation des cours, les corrections, l'administratif et les imprévues, j'étais environ à cinquante-cinq heures par semaine.

C'est aussi le manque de reconnaissance qui me mine, notamment salariale puisque contrairement à nos collègues titulaires nous sommes rémunérés au *Smic*. Qu'est-ce qui justifie une différence de cinq cents, mille, mille cinq cents euros par mois entre collègues qui font le même métier ?

En tant que suppléante, je vis avec cette « épée de Damoclès » sur ma tête, celle du concours externe (n'ayant pas droit au concours interne). Tous les ans, j'ai passé les écrits, je suis allée trois fois aux oraux. C'est usant et il faut pouvoir se reconstruire après ces échecs, se faire à l'idée qu'on ne veut pas de nous en tant que titulaire mais qu'on fait « l'affaire » en tant que suppléant puisque les avis des chefs d'établissement sont très favorables.

En conclusion, c'est « *reste suppléant et tais-toi !* ».

Membre de jury : oui ; titulaire : non !

J'ai été moniteur éducateur durant sept années puis éducateur spécialisé avant de devenir responsable d'un service dans l'enseignement supérieur.

Et puis je suis devenu remplaçant et obtenu un CDI en août 2012. J'ai été inspecté pour la titularisation et j'ai eu un avis favorable. Hélas, je suis tombé malade ensuite.

Depuis 2013, j'enseigne en bac pro ESSP. On m'a également donné des heures en SMS. Je ne connais pas bien le sujet mais je m'informe. Je ne fais pas de TP, uniquement des cours théoriques. En octobre 2014, j'ai eu une nouvelle inspection et demandé à ma directrice d'être présente. L'inspection est à charge ! Le rectorat me proposera alors des formations et je les ai acceptées. Mais je suis toujours remplaçant. Je gagne 1 430 euros nets pour dix-huit heures de cours après quatorze années d'expérience.

Pourtant, je corrige les épreuves écrites au bac et je fais passer les épreuves orales. Je suis également membre du jury d'examen pour le CAP et de celui pour le bac pro. C'est que le rectorat m'estime compétent pour évaluer les élèves ?

Mes notes administratives sont excellentes, ainsi que les appréciations depuis le début dans l'enseignement.

Je travaille dans le centre de formation de l'établissement depuis 2004, quatre heures par semaine. J'ai rédigé des livres de test psycho-techniques pour les préparations au concours infirmier.

J'ai bouché tous les trous de l'emploi du temps de l'établissement de la troisième à la terminale. J'ai passé le CAER PLP interne en n'ayant jamais fait de pratique. Le CAER réservé et le troisième concours sont fermés.

Je m'adapte aux classes et aux matières que je découvre à la rentrée. Aucun professeur titulaire ne vit ça.

Le rectorat n'aurait t-il pas un devoir de me titulariser et m'inscrire pleinement dans un plan de formation ? Quel avenir pour les CDI en fait ?

La gestion et le suivi de la rémunération : un vrai problème !

Je suis contractuel depuis deux ans, les problèmes que j'ai pu rencontrer sont principalement liés à la gestion : nous recevons nos fiches de salaire plusieurs mois après !

Cela pose problème, notamment lorsqu'on a besoin de celles-ci pour le Pôle Emploi. Car un salaire de contractuel ne suffit pas, 20 % de moins que pour le public, c'est beaucoup trop d'écart !

Nos salaires sont variables. Dans mon cas, j'effectue quatorze heures dont quatre effectuées en *Segpa*. Le mois de septembre, j'ai perçu la somme de 730 euros et en octobre 1200. Comment s'explique cette augmentation ?

Le fonctionnement des heures supplémentaires est incompréhensible ! Elles sont payées par un autre organisme : qui ? quand ? combien ?

Enfin le rectorat est injoignable lorsque nous avons besoin de le contacter.

En ce qui concerne le travail en lui-même, on apprend beaucoup sur le terrain : fonctionnement de l'AS, fonctionnement de l'établissement... Je pense que cela dépend de l'intégration dans l'équipe pédagogique, si personne ne vous aide cela peut devenir vite compliqué.

Le bilan que je fais sur mes années de contractuel est positif car sans le CAPEPS nous pouvons quand même exercer !

Mais il faudrait plus de clarté sur nos fiches de salaire, sur les heures complémentaires, ainsi que sur le fonctionnement des établissements. Un entretien avec le directeur serait nécessaire pour nous expliquer certains points (au lieu de devoir lire des mails ou les documents déposés dans le casier) et surtout augmenter nos salaires qui restent le point noir des contractuels.

Rémunération à la journée, absence de bulletin de salaire !

J'en ai pas obtenu le concours mais étant donné que je détenais un *master 1* en sciences de l'éducation, j'ai décidé de m'inscrire pour effectuer des suppléances en attendant de le repasser ultérieurement !

J'ai rapidement été convoquée fin juin pour passer le premier entretien en vue d'obtenir le préaccord collégial.

J'ai ensuite été contactée début septembre pour un contrat concernant des décharges de direction au sein de sept écoles différentes. J'ai assisté à une réunion d'information où j'apprendrai que les suppléants étaient rémunérés à l'échelon 1, soit 1486,32 euros bruts.

J'ai commencé à percevoir mon salaire début octobre (nous avons été prévenus que pour le premier mois, il y aurait du retard). Ayant perçue une partie du salaire prévu, je pensais recevoir le reliquat ultérieurement. Après plusieurs semaines, j'ai décidé de contacter le service qui s'occupe de la rémunération des suppléants. On m'apprit que j'allais être rémunérée à la journée (donc ni mes weekends, ni mes mercredis n'allaient être payés) et que cela était tout à fait normal compte tenu de mes remplacements et de la spécificité de mes contrats.

Pour le premier mois, ayant travaillé deux jours dans chaque école (quatorze jours), j'ai perçu un salaire de moins de 500 euros qui n'a même pas couvert les frais de garde de mon fils. Par la suite, je percevais environ 300 euros par mois selon les mois et un complément pendant les vacances scolaires.

Autre subtilité, j'ai commencé les suppléances en septembre mais je n'ai pas eu de bulletin de salaire pour ce mois travaillé. Les bulletins ne sont de toute façon pas lisibles. Ils sont très difficiles à déchiffrer et aucune heure de travail ne figure dessus (temps de travail : zéro heure).

Les attestations employeurs comptabilisent cinq heures de travail effectuées par jour. Or, pour une journée, selon l'école où je devais me rendre (jusqu'à trente minutes de route de mon domicile) je ne travaillais pas cinq heures mais plutôt entre huit et dix heures. Ajoutons à cela, les corrections de copies et la préparation du matin pour la classe puisque je n'avais, d'une journée à l'autre, ni les mêmes écoles ni les mêmes élèves.

Je me suis inscrite pour suivre une formation au début des vacances de la Toussaint. Elle se déroulait sur deux jours : « *Adapter sa pratique pédagogique au contexte* ». Les frais kilométriques devaient être remboursés mais en fin de formation, nous avons appris que nous serions remboursés sous certaines conditions. Mes frais kilométriques n'ont jamais été pris en charge.

Compte tenu de la mutation de mon mari qui devait intervenir prochainement, j'ai décidé de mettre un terme à mes suppléances. Au moment de mon déménagement, dans une nouvelle ville, on m'a proposée des suppléances que j'ai refusées afin de ne pas revivre cette situation extrêmement précaire.

J'ai trente-cinq ans, je me sens fatigué, je travaille de moins en moins bien, je perds confiance en moi et en l'institution !

Je suis maître auxiliaire depuis quatre ans en EPS. On m'explique que je dois m'estimer heureux d'avoir un temps complet. J'ai dix-huit heures d'enseignement ainsi que trois heures pour l'association sportive par semaine !

Je démarre ma troisième année en tant que coordonnateur EPS collège alors que nous sommes huit en EPS. Personne ne veut prendre cette responsabilité.

J'ai accepté d'être professeur principal dans une classe à BEP (EIP essentiellement) sans être formé mais la directrice trouve que je pouvais « *faire l'affaire* » et beaucoup de collègues titulaires (toutes disciplines confondues) refusent de toute façon car c'est « *trop de travail* ».

J'ai fait remarquer que nous perdons des heures chaque année en EPS et que ces heures nous permettraient de mieux organiser l'enseignement de notre discipline.

Le temps des préparations n'est pas facile. Comment s'organiser quand deux enfants sont en maternelle et qu'on a des réunions à assurer, des concertations, des rendez-vous, des évaluations à corriger, sans compter la formation pour espérer un jour réussir ce fichu concours ?

Mon salaire passe dans les frais de garde de mes enfants entre « *nounou* » et garderie, ce qui est un comble pour un enseignant. Je ne peux profiter des vacances scolaires car je n'ai pas assez d'argent, ce qui m'oblige à effectuer des remplacements dans un CFA quand cela est possible. Mais les gains sont minimes car il faut toujours faire garder ses enfants.

Mon ordinateur ne fonctionne plus, je n'ai pas les moyens de m'en racheter un. Je dois donc passer du temps dans l'établissement pour consulter mes mails et y répondre, préparer mes cours...

J'ai trente-cinq ans, je me sens fatigué, je travaille de moins en moins bien, je perds confiance en moi et en l'institution. Je suis maître délégué, je suis précaire.

En tant que suppléants, nous sommes affectés sur des postes qu'on nous attribue parfois de façon soudaine sans n'avoir eu ni le temps, ni les moyens de nous y préparer !

Étant suppléante depuis janvier 2006, j'ai la chance d'obtenir des postes à l'année, cependant, nous devons faire preuve d'une charge de travail, d'une adaptabilité et d'une réadaptation continuelle face aux situations qu'on nous propose et que nous devons gérer, situations très variables et parfois complexes.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'exercer sur tous les niveaux de classe et de m'organiser face à des configurations très différentes et variées : niveau unique, décroissements, classes multi-niveaux, pédagogie différenciée, niveaux de classes opposés... avec la rigueur organisationnelle que cela exige. À chaque nouvelle rentrée se présentent un nouveau poste, un nouvel établissement, et donc la nécessité de se réadapter systématiquement à un ou plusieurs niveaux de classe, à de nouvelles programmations, à de nouveaux supports... Cela demande une recherche et un travail importants.

Il y a deux ans, j'ai enseigné durant l'année scolaire entière en classe de petite et moyenne section (les lundis et mardis) et également en classe de CM2 (les jeudis et vendredis) dans le même établissement. Cette configuration a demandé de ma part une forte adaptabilité pour mettre en adéquation le temps imparti et les obligations pédagogiques liées au niveau des élèves. L'année passée, j'ai enseigné sur deux classes (CE2-CM1) et (CE2-CM1-CM2) et j'ai dû faire face à un contexte particulier. Plusieurs élèves présentaient un comportement difficile et de surcroît, un autre élève souffrait de troubles de l'apprentissage et du comportement. Ce contexte m'a obligée à adapter à la fois les apprentissages pour cet enfant et à me positionner en fonction des difficultés rencontrées et des besoins de cet élève. En outre, j'ai dû veiller à sauvegarder avec une vigilance d'autant plus accrue, la sérénité et la sécurité de la classe.

Selon notre parcours universitaire, nous ne sommes pas forcément formés à toutes les situations, mais on nous demande d'une part de les maîtriser, et d'autre part avec un niveau d'études minimum requis : bac + 3, et pour ma part, bac + 5.

La reconnaissance et le salaire dont nous bénéficions sont dérisoires, et en contrepartie, cet état de fait nous discrédite.

J'ajouterai pour terminer que j'ai une pensée pour des collègues que j'ai rencontrées récemment dans le cadre d'une formation et qui me précisait qu'elles n'avaient pas été rémunérées durant trois mois consécutifs (cette situation étant en lien avec la durée et la précarité de leur contrat). Il va sans dire qu'il est souhaitable, dans notre situation, de pouvoir compter sur le salaire stable et correct du conjoint.

Par conséquent et au regard de cette réalité, il serait plus juste et plus légitime qu'un corps d'enseignants suppléants titulaires soit mis en place et reconnu avec une reconnaissance et un salaire à la mesure de notre charge de travail et de notre niveau d'études exigés.

Sinon, il faut attendre que le téléphone sonne (il ne sonne pas toujours) !

Je suis professeur remplaçant d'histoire-géographie dans un collège depuis plus d'un an ! J'ai choisi cette voie afin de connaître plus concrètement le métier dans son ensemble et d'avoir une réelle expérience de celui-ci.

Les stages que j'ai effectués en *Master MEEF* (hors obtention concours) me paraissent très insuffisants pour se faire une idée de la profession ainsi que de notre détermination à l'exercer. Pour ma part j'ai eu la chance d'avoir des classes à l'année et cela s'est très bien passé. Cependant, contrairement au public, le privé ne semble pas annualiser un remplaçant en ayant un établissement de référence... Avec le recul il me paraît indispensable d'exercer dans un premier temps la profession en tant que remplaçant (malgré la précarité) pour se rendre compte si on est fait ou non pour le métier mais aussi pour préparer le concours...

Quel stress néanmoins tout au long de l'année ! Avec un peu de chance, on se voit proposer quelques heures et même un temps complet à l'année. Sinon, il faut attendre que le téléphone sonne (il ne sonne pas toujours) pour exercer un métier qui..., paraît-il, manque cruellement de candidats. Et certains établissements font leurs recrutements en fin d'année avant même que leurs enseignants aient obtenu leurs mutations... On peut donc être appelé, recontacté pour s'entendre dire qu'on a un emploi, refuser par conséquent d'autres propositions (normal...) et recevoir l'appel d'un chef d'établissement qui indique que la personne que vous alliez remplacer n'a pas eu sa demande de mutation. Dans ce cas, bonjour Pôle Emploi !

Et quand le salaire arrive, c'est très frustrant. Il est tellement bas par rapport aux autres collègues, certes titulaires. Mais quand on a le niveau d'étude adapté à la profession et un master enseignant, cela ne semble pas juste. À cela s'ajoutent des paiements tardifs précédés d'avances sur salaire. Sans doute le rectorat ne sait-il pas que nous avons un loyer, des charges... ?

Lors de ma première intervention, j'ai été mis devant les élèves le lundi suivant mon recrutement qui a eu lieu le jeudi précédent sans aucune formation au préalable. Je n'avais jamais enseigné !

J'avais trois niveaux différents et j'avais de plus une classe *Segpa*. Heureusement que l'équipe éducative en place m'a accueilli chaleureusement et m'a donné quelques supports pédagogiques car sinon j'aurais été dans l'incapacité de faire cours.

La seconde année, j'étais sur deux établissements. Les moyens mis à disposition étaient différents de ceux du tout premier. Je ne pouvais plus reprendre les supports, j'ai dû les adapter. Là encore aucun soutien particulier de l'institution au niveau de la construction des cours.

Dans le premier établissement, l'équipe en place m'a aidé, dans l'autre, j'étais seul. Ils étaient tous très sympathiques mais sans aucun travail d'équipe ou de concertation, il fallait avancer comme je le pouvais.

La troisième année, réforme des collèges oblige, j'ai perdu beaucoup d'heures et j'ai dû quitter un des deux établissements. Je suis cette fois arrivé dans un lycée pro dans une filière que je ne connaissais pas. J'ai dû consacrer plusieurs semaines de vacances scolaires afin d'être à niveau. La formation était dispensée par un de mes collègues qui a bien voulu m'accompagner. En aucun cas l'institution ne s'est souciée de ma formation, ni n'a participé de quelque manière que ce soit à ma mise à niveau (matériellement et/ou financièrement).

La quatrième année, on m'a demandé de dispenser une option en seconde et là également, débrouille-toi... C'est sur cette option que je rencontre le plus de difficultés car cette option est nouvelle dans l'établissement où j'interviens et je n'ai pas de référent sur lequel je peux m'appuyer.

L'argent n'est pas ma motivation principale car j'aurais changé de voie très rapidement. L'institution fait tout ce qu'il faut pour démotiver les maîtres auxiliaires. Mais... aucune prise en compte, même partielle, du parcours antérieur, un niveau de rémunération indécent au regard du niveau du diplôme requis, une attente durant plusieurs mois pour avoir une rémunération mensuelle complète et cela même en étant reconduit dans la fonction.

Lorsque j'ai exposé ma situation, il y avait du mépris de la part de certaines personnes du rectorat et lorsque j'ai évoqué la différence de traitement entre privé et public, on m'a répondu que je n'avais qu'à travailler dans le public.

Pourquoi après trente ans d'expérience professionnelle et un niveau master II, il n'est proposé que moins de 1 600 euros par mois ? L'institution a une conduite irresponsable et a des pratiques que je n'ai jamais rencontrées dans les entreprises privées où j'ai pu travailler.

Les exigences sont disproportionnées au regard de la pratique de terrain et non représentatives du métier.

Sans accompagnement

J'ai fait ma huitième rentrée en tant que maître délégué en septembre. J'ai travaillé vingt ans dans diverses entreprises avant de me réorienter en lycée professionnel !

Depuis ma première rentrée, on m'a confié des responsabilités sans même me donner les outils nécessaires et minimums. J'ai dû les trouver par moi-même.

Trois mois après avoir intégré l'enseignement, j'ai été inspectée. Jusque-là rien d'étonnant. Sauf que l'inspectrice m'a reproché alors de ne pas avoir de fiche de séquence ou de séance. Quand j'ai fait valoir le fait que je n'avais jamais entendu parler de ces éléments, elle m'a dit que j'aurais pu demander à mes collègues ! Comment poser des questions sur des documents dont on ne soupçonne même pas l'existence. J'avais été embauchée le jour de la pré-rentrée et j'avais découvert des matières aussi originales que PPCP en lisant mon emploi du temps. J'ai dû chercher par moi-même les référentiels. Attention, je ne suis pas en train d'incriminer mes collègues, elles avaient leurs préoccupations et c'est à peine si on nous avait présentés.

J'ai été professeur principal dès le départ, là encore sans formation, sachant qu'en lycée professionnel, le « *prof* » principal gère de nombreux documents administratifs liés aux PFMP.

Au cours des années, j'ai participé à de nombreux projets, j'ai toujours été « *prof* » principal et je fais passer les CCF où je vais en correction.

J'ai les mêmes responsabilités que n'importe quel professeur certifié mais je suis maître délégué, ce qui veut dire que tous les ans mon poste peut être attribué à un titulaire qui en fait la demande. Je suis pourtant en CDI mais cela ne me protège pas. J'ai appris que les maîtres délégués en contrat définitif pouvaient être contractualisés, sauf qu'un CDI et un contrat définitif ce n'est pas la même chose pour l'Éducation nationale !

J'ai découvert une fiche de paye incompréhensible et surtout il m'a fallu des années pour savoir ce que pouvait être des HSE, entre autres. Je ne sais jamais de façon sûre le montant de mon prochain salaire qui dépend de la date de paiement des AP ou indemnités diverses. Nous sommes en novembre et je n'ai toujours pas ma fiche de salaire de septembre, pratique lorsqu'on te demande de fournir tes trois dernières fiches de salaire.

Je fais tout cela pour un salaire moindre que mes collègues validés et pourtant j'exécute les mêmes tâches. J'ai donc découvert la précarité.

Alors évidemment, vous pouvez me dire que je peux passer les concours externes ou internes. Passer le concours externe, c'est risquer d'être muté, ce qu'à cinquante et un ans je ne souhaite pas. Passer le concours interne nécessite qu'il soit ouvert et quand il l'est, le fait de découvrir qu'il peut y avoir quatre cents candidats pour cinq places est très décourageant. J'enseigne à mes élèves que la VAE existe mais je ne peux pas l'appliquer dans mon domaine.

Pourtant j'aime ce que je fais et j'espère sincèrement pouvoir continuer.

Voilà six ans que je suis suppléante et que dire de ce statut ? “ La dernière roue du carrosse ” ?

On sait nous contacter quand il y a un besoin mais en échange, il n’y a aucune reconnaissance, aucun retour, aucune prise en compte de nos propres besoins. Ainsi, pourquoi n'a-t-on pas le droit, la possibilité, de faire des vœux ? Pourquoi n'y a-t-il pas de commission de l'emploi pour nous ?

Notre « *statut* » n'est pas pris en compte. Une année, j'avais quatre écoles différentes et six ou sept niveaux. Je ne décrirai pas ici les heures passées dans les préparations. Pour quel remerciement ? Suppléer et partir dans l'indifférence la plus totale ? N'être qu'un « *bouche trou* » ? Est-il normal de nous considérer ainsi ? Nous travaillons comme les titulaires, voire même parfois plus alors pourquoi ce sentiment de n'être qu'un « *kleenex* » ?

Suppléant, c'est du stress au quotidien mais aussi pendant la période estivale car nous ne savons jamais vraiment ce que sera notre avenir. Nous sommes prévenus au dernier moment. Au début, on me disait, “ *tu es nouvelle sur le circuit des suppléantes donc on place d'abord les anciennes* ”. mais maintenant que je fais partie des anciennes, je vois bien que cette “ *règle* ” n'est pas respectée.

Quant au salaire, il est gelé ! Et quand on nous propose un poste bancal (33 % par exemple), on ne peut qu'accepter et se dire qu'on n'aura pas de salaire complet et qu'il faudra se débrouiller. Refuser de toute façon signifie être placé en bas d'une liste et donc ne recevoir que quelques rares propositions.

Parfois, nous avons également beaucoup de kilomètres à faire pour nous rendre sur nos lieux d'affectation mais cela n'est pas pris en compte : ni frais d'essence, de voiture, de garderie ou étude pour les enfants...

Concernant l'accueil dans les établissements, il est variable. Cela peut être super comme cela peut être “ *l'enfer* ”.

En tout cas, une chose est certaine, c'est que pour faire ce métier, il faut être passionné et pour être suppléant encore plus car même au concours, il y a des allusions fort déplaisantes. On ressort de l'oral et on sait déjà, pas besoin d'attendre, la réponse négative. Est-ce normal ?

J'ai péniblement atteint le grade de MA2 l'an dernier !

Je suis actuellement en poste à temps plein pour la troisième année consécutive en lycée professionnel. Mon salaire mensuel se monte à 1390 nets. J'ai enseigné deux autres années en LP et une année scolaire en collège. J'ajoute à mon actif une expérience de quinze ans en tant que formatrice de la formation professionnelle, une branche cousine de l'Éducation Nationale où je me suis vue confier des responsabilités et notamment celle de faire passer des diplômes d'État. Il n'y a jamais eu de droit de regard ou de contrôle sur ma pratique pédagogique, juste la confiance en mes compétences et les résultats à l'examen pour attester de la qualité de mon travail. Je jouissais également de la même considération et du même statut que mes collègues.

J'ai péniblement atteint le grade de MA2 l'an dernier, représentant environ 100 euros de plus sur mon salaire mensuel. Il m'a fallu pour cela solliciter le rectorat à de nombreuses reprises pour obtenir mes états de services au sein de cette académie et les transmettre à l'académie dont je dépends aujourd'hui. Il m'a semblé aberrant que les académies ne communiquent pas entre elles afin d'avoir un suivi de carrière, ce souci étant celui de l'usager. L'augmentation de salaire que mon changement de grade impliquait m'avait été annoncée comme rétroactive. Elle ne l'a finalement pas été pour des motifs que j'ai cherchés à obtenir en vain.

Un fait insolite m'a frappée durant l'année scolaire dernière, une collègue ayant obtenu son concours s'est vu refuser l'autorisation de faire passer les CCF de langues, tandis que j'en avais le droit. Pourquoi ?

Je déplore la disparition des lois Sapin qui permettaient de passer titulaire à l'ancienneté et sous condition d'inspection favorable.

On exige de nous que nous passions les concours de niveau A tout en assurant un service à temps et pour ce qui me concerne, des heures de formation afin d'arrondir un peu les fins de mois avec une somme de travail égale aux collègues titulaires et peut être un peu plus de pression. Si je veux pouvoir me distinguer et prétendre avoir un poste à l'avenir, il me faut obtenir des notes administratives irréprochables et ne pas faire des vagues. De tels concours sont, nous le savons, difficiles à réussir. En effet, malgré le besoin en enseignants, les conditions de recrutement restent anormalement drastiques.

Je ne parlerai que brièvement des conditions dans lesquelles j'ai appris mes affectations ; fort heureusement la CFDT m'a officieusement informée que la commission s'était prononcée en ma faveur durant le mois de juillet. Ce qui m'a permis d'anticiper un peu la rentrée. Nous savons pourtant l'importance qu'ont les premiers cours qui sont déterminants pour la suite de l'année. Il m'a parfois fallu attendre la veille de la rentrée scolaire pour savoir quel serait mon établissement d'affectation.

Sans les revenus de mon compagnon, mes enfants et moi serions bien dans la peine s'il nous fallait vivre avec mon seul salaire et plongés dans une grande précarité. En partant travailler le matin, j'évite rigoureusement de penser à l'aspect lucratif de mon emploi et me fie à ma seule conscience professionnelle.

La précarité dans l'enseignement est intolérable !

Le courrier du Président de la République daté du 6 septembre dernier évoque pourtant la lutte contre les inégalités.

J'ai cinquante-cinq ans, je suis maître auxiliaire en section « *conducteurs routiers* ». J'enseigne depuis dix ans sur un poste vacant, j'ai eu six contrats en CDD puis un CDI depuis quatre ans. Malgré mon CDI, j'ai, chaque année, un arrêté de nomination qui me place sur le même poste vacant du 1^{er} septembre au 31 août. Les maîtres en CDI ont en fait un contrat à durée déterminée ! En 2016, je me suis inscrit sur la liste d'aptitude dite « *d'intégration* » pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur de lycée professionnel, mais là encore le rectorat m'a répondu que ma candidature n'était pas recevable car la liste était ouverte aux maîtres auxiliaires en contrat définitif et pas aux maîtres dans ma situation. J'ai deux collègues qui ont bénéficié de ce système, ils ont pu être nommés PLP parce que leurs contrats dataient d'avant 2012, le mien est de 2014. La seule façon de devenir titulaire est désormais le concours mais il n'y en a pas pour ma section. Je serai donc maintenu dans cet état précaire.

Il faudrait revenir à un dispositif permettant à un maître en CDI d'obtenir un poste vacant pour pouvoir ensuite, par liste d'aptitude, passer PLP. Après dix ans d'enseignement, il paraît difficile en effet de dire qu'un enseignant n'est pas capable d'exercer s'il n'est pas validé par un jury de concours. Sinon je pense qu'il faudrait s'en apercevoir avant.

Les maîtres auxiliaires souffrent de cette grande précarité alors qu'ils exercent exactement les mêmes tâches que les PLP pour un salaire moindre, sans aucune sécurité d'emploi et aucune considération.

Exclue des mesures de résorption !

J'ai débuté les suppléances en 2004 ; à ma sortie de licence ! Je me suis dit que c'était un bon moyen pour découvrir le métier et savoir si cela me plaisait vraiment. J'y ai trouvé un métier épanouissant, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec les enfants, créer les projets, travailler avec les collègues... un travail de transmission, communication, contact ! J'ai réellement été enthousiasmée par ce métier, j'avais trouvé ma voie !

Oui mais voilà, un problème s'est posé au fil des années, je ne parvenais pas à obtenir le sésame me permettant d'être titulaire, c'est-à-dire l'obtention du concours de professeur des écoles. En effet, préparer un concours avec en parallèle une classe à préparer, des corrections, des réunions... C'est très compliqué ! Surtout si on a également une vie familiale et personnelle.

De plus, en tant que suppléants, nous sommes amenés à changer souvent d'écoles, de collègues, d'élèves... Nous devons être adaptables mais avec un salaire bloqué au Smic ce qui ne tient pas compte du travail effectué. C'est injuste par rapport aux titulaires ! Nous faisons le même travail ! Afin d'entrer dans une démarche de formation et souhaitant toujours exercer ce métier malgré les difficultés, en 2009, j'ai fait le choix d'intégrer un master éducation. J'y ai appris beaucoup, ces deux années ont été riches de rencontres et de découvertes pédagogiques mais aujourd'hui je suis pénalisée par cette décision.

En effet, à ma sortie de master, un nouveau concours a vu le jour : le *Raep*, un concours pour les suppléants. J'y ai vu la chance d'enfin être reconnue par mon expérience. Malheureusement ma joie s'est vite changée en déception car les années de master m'empêchent de remplir les conditions d'éligibilité ! En 2016, les conditions ont été modifiées mais l'accès à ce concours ne m'est toujours pas ouvert ! Avec des suppléances commencées en 2004, c'est tout de même extrêmement rageant et injuste.

Aujourd'hui, je poursuis toujours les suppléances car j'aime profondément ce métier. Mais le manque de reconnaissance m'amène à me poser de réelles questions sur mon avenir et sur une éventuelle réorientation.

J'ai effectué quinze années de remplacements et mon dernier remplacement était celui d'une collègue titularisée à deux ans de la retraite après trente ans de remplacement...

Je ne compte plus les CDD (plus de cinquante), les “ *vous êtes fait pour ce travail mais on vous rappellera* ”. Dans la majorité des cas, j'ai eu de très bons chefs d'établissement, compréhensifs mais d'autres étaient un peu trop précautionneux. Ainsi, cet établissement dans lequel on me reprochera de ne pas être allé à la messe de Noël alors que j'étais allé travailler la semaine précédente avec une entorse au genou. On me refusera plus tard ma demande de congé de paternité : “ *Je ne vais quand même pas devoir remplacer un remplaçant !* ” Et puis, il y eu cette chute dans le cadre de mon activité. Ma directrice m'a conseillé de ne pas faire de déclaration d'accident. Devant me faire opérer, j'ai différé l'opération pour ne pas gêner le service. En guise de remerciement, j'ai été placé sur une “ *liste noire* ” et ce, après huit années de remplacement sans faute, avec pour motif une absence à la messe de Noël, une mauvaise gestion de groupe, un manque d'implication et de motivation... J'ai disparu durant dix mois de la liste des remplaçants disponibles.

À ce type de désagrément que peut rencontrer un remplaçant, il faut également y ajouter des tracasseries concernant des procès-verbaux d'installation tardivement remplis, ce qui a pour effet de provoquer des retards de salaire, voire des absences (et impossible de s'y retrouver) ; les frais de formation qui ne sont pas toujours remboursés.

Enseignante certifiée depuis 2015 après l'obtention du Cafep d'histoire-géographie, je veux témoigner de ce que j'ai vécu en qualité de maître déléguée durant cinq ans !

Enseigner m'est apparu comme une formidable opportunité personnelle. Mais j'ai vite souffert du complexe de l'imposteur. Je n'étais pas « prof » même si je n'étais pas la seule dans cette situation. C'est le regard des autres qui était le pire. Mon état me desservait au lieu de m'apporter de la reconnaissance et ce, même si mon travail répondait aux attentes institutionnelles.

Être maître délégué, c'était donc souffrir sans cesse d'un regard condescendant, voire hostile. À mon arrivée dans mon premier établissement, la prise de contact avec la personne que j'allais remplacer s'est résumé à une interrogation : « *tu suis la formation de préparation au concours au moins ?* ». Eh bien non, j'avais juste postulé, disposant d'un niveau universitaire de doctorante, lauréate du concours d'ingénieur territorial, en étant mère de famille, disponible et motivée pour cette mission.

Être maître délégué c'est également accepter de parfois travailler plus, sans le vouloir vraiment. C'est ne jamais se mettre dans des situations de refus d'heures supplémentaires. La précarité du salaire pousse à accepter le plus d'heures possibles qu'on pourrait vous proposer en plus de votre emploi du temps. Mais plus pervers encore, c'est la nécessité de se comporter en « *bon soldat* » qui pousse à donner des réponses positives à presque toutes les demandes, même quand ça ne vous arrange pas du tout ! Pourquoi ? Tout cela pour avoir une chance d'obtenir un hypothétique nouveau contrat.

Être maître délégué c'est accepter la précarité des traitements ! Comment accepter un tel différentiel de salaire alors qu'on fait le même travail que le maître certifié ? Aujourd'hui certifiée, j'ai honte. 1180 euros nets par mois en acceptant d'être payé avec retard à chaque nouveau remplacement (si par chance, on a été déclaré) !

Être maître délégué, c'est être sans cesse en situation de double peine. Enceinte de mon second enfant, j'ai appris que je ne serai pas payée par le rectorat mais par Pôle Emploi car mon contrat de remplacement se terminait un mois avant le début de mon congé maternité.

Être maître délégué, c'est entrer dans un système de dépendance. Lorsque ma petite fille est née, je n'ai pas osé prendre un peu plus de temps pour elle par peur de perdre mon réseau et ensuite de rentrer dans plus de précarité encore en ne répondant pas tout de suite à un poste qu'on me proposait.

J'ai honte de ce système à double vitesse et du manque de considération pour des personnes qui assurent une mission de service public. Même s'il ne faut pas généraliser : il y a des collègues bienveillants vis-à-vis des maîtres délégués.

Ce complexe de l'imposteur persistera tant que les choses n'évolueront pas. Je suis entrée dans la « caste » des privilégiés mais je n'oublie pas les collègues qui vivent ce que j'ai vécu.

Dans ces conditions, comment préparer le concours ?

Je suis enseignant suppléant en histoire-géographie depuis huit ans. Je suis donc actuellement en CDI. Je n'ai aucune sécurité, ni stabilité de l'emploi puisque ma seule possibilité de travailler, c'est qu'il n'y ait ni titulaire, ni stagiaire, ni CDI plus ancien que moi, chose qu'on ne peut savoir au mieux fin août, au pire une semaine après la rentrée (ce qui est le cas de nombreux collègues, situation bien pire pour les suppléants non CDI).

Pour ma part, j'ai de la chance, puisque je suis nommé à l'année. Cependant, l'avantage d'être « prioritaire » a son revers puisque je suis nommé sur les postes disponibles à l'année sur mon académie, avec obligation d'accepter sous peine de sanction. Il me faut donc accepter des temps partiels et des postes éloignés de mon domicile.

Je suis, cette année, dans un établissement à plus de cent kilomètres de chez moi. Trajet que je fais tous les jours puisque mon emploi de temps ne compte aucune journée libre. Les frais d'essence et de péages sont évidemment à mon compte, dans la mesure où je n'ai que la voiture pour me rendre sur mon poste. Mon collègue est en milieu rural, dans une commune où il n'y pas de gare et où les liaisons par bus sont rares et ne correspondent pas avec mes horaires.

Le déménagement n'est pas vraiment une option car rien ne me garantit que l'an prochain je serai au même endroit. Je suis payé 2 à 300 euros nets de moins que mes collègues et ce, quand mon salaire est versé à temps et en entier. Je dois pourtant faire face à des frais importants. Outre le péage, je dois payer l'essence, l'entretien de mon véhicule et les repas du midi auxquels on peut ajouter l'hôtel pour les soirs où je finis tard à cause des réunions qui font partie de mes obligations de service. Le découvert n'est pas rare.

Ce « statut » de remplaçant pèse sur la qualité de mon travail, du moins en début d'année car je peux être nommé en collège, lycée pro ou lycée général. L'été, que dois-je préparer comme cours ? Ayant été en lycée pro (dont professeur de français de toutes les terminales) l'an dernier, j'ai préparé des cours de pro et je me retrouve en collège où je dois également m'adapter à la réforme, sans parler des deux classes de *Segpa* dont j'ai la charge.

La vie personnelle est quasi inexistante eu égard au temps que me demande mon travail, mes cours et les déplacements. Dans ces conditions, comment préparer le concours ?

Je subis également le mépris de certains collègues et la pression qu'un chef d'établissement peut mettre sur un suppléant.

Aussi loin que je puisse remonter, j'ai toujours eu le désir de faire de l'enseignement. J'ai donc fait des études en conséquence mais...

Titulaire d'une licence sciences du langage, parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement en 1999, j'ai choisi l'option sciences de l'éducation. J'ai poursuivi mes études afin d'obtenir ma maîtrise et préparé le CRPE avec le Cned. Parallèlement à ce parcours, je travaillais pour subvenir à mes besoins. Avec la surcharge de travail, je n'ai malheureusement pas pu mener ces deux objectifs à leur terme.

J'ai donc mis de côté ce projet et je suis rentrée dans la vie active. Avec l'arrivée de mes deux enfants (que j'élève seule), mon désir de devenir professeur des écoles a refait surface et est devenu une évidence. A partir de mars 2009, j'ai eu l'opportunité de commencer à enseigner dans le cadre de différentes suppléances. J'avais enfin un pied dans l'enseignement !

Malgré le plaisir et la fierté d'accompagner les élèves à un moment de leur parcours scolaire, la vie de suppléante est loin d'être idyllique. Il m'est arrivé de me demander si j'allais continuer. En effet, se posent divers problèmes :

- L'insécurité d'un poste à chaque rentrée scolaire, ne pas savoir si on sera en poste ou non, avec quelle quotité, à quelle distance de notre domicile, pour quelle durée...
- Avoir des classes multiniveaux, sur plusieurs écoles : cette année, je suis sur deux écoles, trois classes et cinq niveaux.
- Gagner seulement le Smic. Les retards de salaires qui prennent parfois plusieurs mois pour être régularisés. Quand on est seule avec deux enfants à charge, les fins de mois sont dures.
- Ne pas pouvoir faire d'emprunt car salaire faible et en CDD.
- S'adapter et tout recommencer à zéro à chaque fois qu'on a un nouveau poste. Faire preuve d'une grande polyvalence et d'une grande capacité d'adaptation : passer d'une classe de maternelle à une classe de CM en l'espace de quinze jours ou en une demi-journée, changer d'école, d'équipe, de niveau...
- L'aberration du CDI : on vous dit qu'en vous offrant un CDI, on vous sort de la précarité. Seulement, on omet de vous dire qu'il y a obligation de proposer au minimum un poste à 25 % pour l'année mais non complété par le chômage. Refuser un CDI équivaut à être rayé des listes de suppléants.
- Ne pas être reconnu par certains titulaires (heureusement peu) comme une personne à part entière de l'équipe.
- Être dans une école le matin et faire plusieurs kilomètres pour rejoindre celle de l'après-midi.
- Concours peu accessible et trop peu de places.
- Différence de salaires entre le premier et le second degré

Cette année, je me suis inscrite au concours réservé de professeurs des écoles du premier degré (Raep) afin de régulariser ma situation et de sortir de cette précarité. Une année très chargée avec cinq niveaux de classes à préparer, mes deux enfants à suivre de près scolairement (sixième et seconde), une formation de préparation au concours qui met la pression car c'est la dernière année...

Je n'envisage plus aucun avenir dans l'enseignement !

Je suis actuellement MA2 en sciences et techniques médico-sociales. Je ne suis pas titulaire de mon poste et je peux être remplacée quinze jours avant la rentrée de septembre par un titulaire ou lauréat de concours. Voilà maintenant sept années que je suis à ce niveau de qualification sans évolution aucune.

Je dois obtenir un concours pour être titulaire d'un poste. Ce que je trouve très bien. Mais dans cet esprit, enseigner sans concours et sans formation interroge.

J'ai découvert les modalités d'accès au métier d'enseignant lorsque j'étais assistante d'éducation. Et le chef d'établissement m'a invitée à remplir un dossier pour le rectorat pour devenir remplaçante. J'ai été prise rapidement. Je me suis rendue dans l'établissement d'affectation afin de rencontrer la personne que je devais remplacer. Elle m'a expliqué sa progression par rapport au référentiel et ce que je devais encore traiter avec la classe. Je n'avais aucune expérience et j'ai donc dû me former seule, les collègues ne m'ont pas aidée. Mais quand même, peut-on réussir à former des futurs professionnels sans les former avant la première mise en fonction ?

En septembre 2010, je me suis inscrite à deux concours (CAPLP externe et CAPET externe). La préparation au concours s'est faite par mes propres moyens. Je me suis présentée et ai été reçue aux deux. J'ai opté pour le CAPET mais j'ai été contrainte de renoncer à ce concours. J'ai donc dû retourner dans l'enseignement privé.

Depuis, je tente de repasser le concours mais en interne cette fois-ci, sans succès. Cela fait donc sept ans que je suis en contrat précaire, avec crainte de perdre mon poste tous les ans fin août ; sept ans que je n'évolue pas malgré les formations que j'entreprends par mes propres moyens. Seul mon salaire augmente faiblement avec l'avancement en échelon en fonction de l'ancienneté, tous les trois ans.

Depuis sept années, j'envoie un dossier afin d'être admissible. Et cela fait sept ans que je suis recalée sans même savoir pourquoi, aucune note fournie, aucune piste d'amélioration ou de remédiation, uniquement le rapport de jury qui, une année sur l'autre, est le même.

Les années passent et ma motivation pour l'enseignement diminue. Je suis quelqu'un qui aime progresser, évoluer, découvrir de nouvelles choses. Je monte des projets avec les élèves mais je ne suis guère soutenue dans l'établissement.

Cette année, j'ai pu accéder à l'oral du concours. L'entretien avec le jury a été difficile, humiliant. J'ai été jugée, pas évaluée. Après sept années d'enseignement, je dois donc comprendre que je n'utilise pas les bonnes méthodes et que je ne suis pas faite pour enseigner ?

Je suis toujours MA2 mais j'ai perdu mes illusions, je n'envisage plus aucun avenir dans l'enseignement.

L'année de la dernière chance !

J'adore mon métier, je suis heureuse de me rendre au travail tous les jours. En quinze ans, j'ai vécu énormément de situations différentes (changements de programmes et autres dispositifs) !

J'ai eu tous les niveaux, de la petite section au CM2, dans toutes les configurations possibles : un seul niveau, deux niveaux, trois niveaux et classe unique (ce qui signifie la direction en plus) sur un poste ou plusieurs postes en quart temps, à mi-temps. Ces remplacements m'ont permis de rencontrer des personnes très investies dans leur travail et d'échanger sur les processus d'apprentissages et les changements de programme. L'adaptabilité est le maître mot inhérent à notre situation et cela avec tout le monde : les collègues, les enfants, les parents et la hiérarchie...

Entre 2001 et 2006, j'ai enseigné sur neuf établissements scolaires. Certaines années je travaillais sur le même poste toute l'année. Cette situation était fort confortable en termes d'organisation et d'investissement personnel. Parfois, j'officialiais sur quatre postes avec des niveaux différents (soit quatre-vingts enfants à connaître). Ces diverses expériences m'ont permis d'enrichir mes connaissances et mes compétences pédagogiques.

En septembre 2006, pour des raisons familiales, j'ai dû m'arrêter, ce qui m'a valu de perdre mon ancienneté et du coup ma « Cdisation ». Retour au point de départ. Se pose alors la question sur la validation des acquis et la prise en compte de situations exceptionnelles ne rentrant dans aucun cadre administratif.

En juin 2010, j'ai repris le travail, d'abord dans la même configuration qu'à mes débuts car je voulais montrer que j'étais motivée et prête à tout accepter pour travailler. Pendant une année, j'ai effectué seize remplacements de plus ou moins longue durée sur un total de dix écoles (remplacements traditionnels d'arrêts maladies et décharges de direction sur les petites écoles). Encore beaucoup de distances parcourues au cours de cette année-là. Septembre 2011, je n'obtiens pas de poste à temps complet. Comme je ne voulais pas revivre une année comme celle qui venait de se finir, j'insiste. On finit par me proposer un poste en classe unique. Cela signifiait : la direction avec toutes ses facettes, y compris l'ampoule à changer, l'allumage de la chaudière en passant par le débouchage des toilettes. J'ai accepté et j'y suis restée deux ans en effectuant deux heures de route l'été, trois ou quatre l'hiver.

En septembre 2013, on me propose de me rapprocher de mon domicile au vu de mon engagement. On me propose trois postes et je suis à trois-quarts temps, de plus je dois reprendre mes études pour valider un master 1 afin de pouvoir continuer à travailler. Ce sera épuisant et humiliant de par le regard de certains formateurs qui nous font ressentir que nous ne sommes pas légitimes. Ce manque de reconnaissance est stupéfiant.

Cette année est ma dernière chance d'être titularisée par le Raep car je ne suis éligible que cette année. Pression énorme car il faut que je réussisse pour continuer mon métier. Malgré la rigidité de notre système institutionnel, je sais que je suis là où je dois être en tant que maîtresse grâce aux regards des élèves, des parents et de mes collègues qui me renvoient une image bienveillante de ce que je suis.

Nous sommes trop précaires pour pouvoir nous faire entendre !

Nous souffrons. J'aime mon métier, je travaille depuis cinq ans comme suppléante ! J'ai choisi cette réorientation professionnelle par choix, non par dépit, mais je vais devoir arrêter. Trop de problèmes nuisent gravement à mon intégrité physique et morale.

Le « statut » est précaire, nous sommes des « bouche-trous » en travaillant sans contrat pendant des semaines. Les diplômes ne sont pas reconnus, j'ai un DESS et il ne me sert à rien, je suis MA2. Nous ne sommes pas informés des dispositions qui nous concernent. Les requalifications de poste et autres dispositions nous concernent pourtant. J'ai appris par hasard que quelqu'un de l'académie avait obtenu la requalification de MA2 en MA1.

Il y a une irrégularité dans le paiement des salaires qui sont rarement versés en intégralité dans le mois. Nous avons donc des difficultés pour nous nourrir, payer nos loyers, l'essence, les factures, nous habiller, faire des projets... Quand on appelle le rectorat pour obtenir une avance sur salaire tout en signalant qu'il est anormal de ne pas recevoir de salaire, on nous répond que c'est ainsi, que cela a toujours été comme cela et qu'on devrait le savoir.

Les formations proposées pour passer les concours sont rares et/ou de qualité très inégale. Elles sont de plus très éloignées parfois de nos lieux d'habitation (la formation CAER que je suis est à 700 kilomètres de chez moi). Et il faut faire des avances pour les frais d'hôtel et de transport. J'ai engagé 600 euros fin août alors que je n'avais pas encore signé mon contrat.

Nous sommes trop précaires pour pouvoir nous faire entendre. Si on manifeste, on sera renvoyé et non renouvelé.

Les arrêts de contrat en juin font que les vacances sont décomptées de notre ancienneté et on perd un an tous les cinq ans...

On comprend pourquoi on manque de « profs ». Dans tous les métiers, les gens sont embauchés puis formés aux frais de l'entreprise, pas nous.

Le CDI est un leurre aujourd'hui à la différence de la loi Sapin.

Il est inconcevable de travailler comme cela... Cela décourage les bonnes volontés qui malgré l'expérience acquise doivent arrêter ! C'est dur ! Nos collègues titulaires parlent de revalorisation du point d'indice... Nous, nous n'en sommes pas là.

J'ai débuté les remplacements en 1993. Ils nécessitent disponibilité et polyvalence !

En effet, un simple appel téléphonique bouscule l'emploi du temps. Dans un premier temps, il faut très vite s'organiser au niveau familial. Ensuite, il faut faire preuve d'une adaptation rapide avec le niveau de classe rencontré, voire les quotités à combiner (un quart-temps en petite section et un mi-temps en CM, évidemment pas dans le même établissement...). Cela, sans compter l'adaptation aux élèves, à l'organisation et au fonctionnement de l'école, à l'équipe enseignante et aux parents. Parfois, certaines difficultés s'ajoutent : pas d'échanges possibles avec la titulaire, pas de journal de classe ou encore absence de supports.

Les remplacements fluctuant, cela ne permet pas d'anticiper le salaire mensuel. Il est difficile dans ce cas-là d'envisager des projets avec un salaire qui de toute façon ne permet pas de gravir les échelons et dont une partie sert pour les frais de déplacements éloignés.

Une année, j'ai été contrainte d'accepter une quotité d'un quart de temps à l'année afin de ne pas interrompre la continuité de mes contrats. En effet, quelques temps auparavant, à cause d'une interruption de contrat, je n'avais pas pu bénéficier de la mesure Sapin qui, avec six ans de suppléances continues, m'aurait permis d'obtenir le grade d'institutrice. Je n'ai jamais pu me présenter aux concours interne et externe car mon cursus ne correspondait pas aux critères demandés.

Il me faudra attendre l'ouverture en 2013 de l'examen professionnalisé réservé pour envisager une titularisation. La première année, le contingent se composait seulement de six postes pour toute l'académie. Le principe du concours fait que seuls les meilleurs sont retenus. Pendant plusieurs années, j'ai travaillé sur l'élaboration d'un dossier. Déterminée, au bout de la troisième année, en 2015, j'ai enfin réussi le concours mais cela n'était pas fini...

Pour mon année de stage, on m'a attribué un trois-quarts temps. Pendant une année, j'ai participé à une formation située à 170 kilomètres de mon domicile, complétée par des visites régulières encadrées par une tutrice. Au terme de cette année, j'ai appris que je devais refaire le stage, avec le même contenu car je ne disposais pas d'un temps complet. Pourtant, j'ai effectué le même nombre de jours de formation qu'une personne qui bénéficie d'un temps complet. L'institut de formation n'a rien voulu entendre.

Ma situation semblait donc bloquée. Mais grâce au syndicat, ma titularisation a été prononcée au bout d'un an effectif de stage.

Il m'aura fallu vingt-deux années de doutes, de détermination et de persévérance pour enfin accéder au grade de professeur des écoles. Cependant, il est regrettable que seules quelques années de suppléance soient prises en compte pour le calcul de mon salaire par rapport à mon ancienneté, sachant que le travail accompli durant toutes ces années a été le même que celui réalisé par une titulaire.

Contraint d'avoir un deuxième emploi malgré un temps plein !

Enseignant depuis septembre 2009, j'ai le bonheur d'enseigner une « *discipline rare* ». À l'origine recruté dans l'enseignement public, j'étais maître auxiliaire (MA2 pour les initiés). Moins bien payé puisque non titulaire d'un concours... que je ne peux avoir puisqu'il n'en existe pas pour ma discipline ! J'ai commencé ma carrière avec 16/18^{ème} sur deux établissements. On m'a dit que j'étais un privilégié. J'ai compris l'année suivante quand mon temps de travail est tombé à 13/18^{ème}.

J'étais donc un privilégié, même si le rectorat n'a pas versé mon salaire régulièrement. J'ai quand même dû emprunter à la caisse de solidarité de ma discipline car un mois sans salaire, quand on a guère l'occasion de faire des économies, cela n'est pas envisageable !

Évidemment, chaque année, je me demandais si j'aurais un poste l'année suivante et, le cas échéant, pour quelle quotité horaire ? Mon travail était apprécié de mes chefs d'établissement et de mon chargé d'inspection mais cela ne garantissait pas mon avenir. L'angoisse montait début juin et j'attendais avec fébrilité la mi-juillet. Là encore, on m'a fait comprendre que j'étais un privilégié puisque certains attendaient la veille de la rentrée ou la rentrée passée...

Au bout de trois ans, je gagnais un échelon à l'ancienneté. Aucun espoir de voir mes mérites reconnus, la progression au choix ou au grand choix n'existe pas pour moi.

Après quatre ans en collège public, j'ai pu rejoindre l'enseignement catholique comme j'en formais le projet depuis plusieurs années pour des raisons de conviction. Je suis devenu un « *délégué rectoral* » tout en perdant mon échelon et mon ancienneté... J'ai découvert qu'on prélevait aux enseignants du privé des charges plus élevées. Mon salaire était donc moins élevé : 1270 euros nets pour un emploi de professeur à temps plein. Comme je l'ai écrit à un député à cette époque : travailler dans la supérette à côté de chez moi m'aurait rapporté davantage en m'économisant transports et repas. Il faut avoir la vocation !

Comprenant enfin qu'il ne fallait pas attendre justice de la part du ministère de l'Éducation nationale, j'en tirais la conclusion qui s'imposait : travailler plus pour gagner dignement ma vie. Je suis devenu professeur principal, ai pris trois HSA et encore quelques responsabilités. J'ai trouvé un autre employeur avec lequel j'ai signé un contrat à côté. Je travaille aujourd'hui près de cinquante heures par semaine. Nécessité fait loi !